

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 6 octobre 2015, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Madame la conseillère : Mélanie Simard
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Sylvain Michon
Rosaire Phaneuf
Pierre-Luc Leblanc
Martin Bazinet

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 221-10-15**

Il est proposé par Martin Bazinet

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

27.1 Chemin de la Grande Ligne – Décompte progressif numéro 2 pour la réfection et l'asphaltage de la route

27.2 Nuisances et insalubrités constatées sur l'immeuble situé au 1425 rang Salvail Sud – Mandat à Therrien Couture avocats s.e.n.c.r.l.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure – 494 rue de l'église
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Adoption du budget 2016
10. Déneigement du Chemin de la Grande Ligne – Autorisation à la Municipalité de St-Jude pour la saison hivernale 2015-2016
11. Déglçage des routes – Autorisation d'achat de sel et d'abrasifs pour la saison hivernale 2015-2016
12. Aféas régionale Richelieu-Yamaska – Gala femme d'influence – Participation
13. Association des Camps du Québec – Inscription au congrès 2015
14. Achat d'un nouveau logiciel concernant l'inscription aux activités en ligne
15. Pacte rural – Demande de subvention pour le projet d'un terrain de tennis
16. Journée de prévention incendie – Ratification pour l'organisation de l'activité du 3 octobre 2015
17. Halloween – Autorisation pour l'organisation des activités les 30 et 31 octobre 2015
18. Achat d'un mobilier de bureau pour la coordonnatrice des loisirs
19. Entretien des deux patinoires – Mandat pour la saison hivernale 2015-2016
20. Construction d'un cabanon pour protéger la borne-fontaine au terrain des loisirs – Mandat à Bernard Charlebois Construction

21. Modification de la résolution 232-12-14 concernant le projet d'ensemble pour le lot numéro 3 405 507 situé sur la rue de l'Église
22. Avis de motion – Projet de règlement numéro 189-15 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser l'entreposage commercial complémentaire à un usage agricole dans certaines zones
23. Adoption du premier projet de règlement numéro 189-15 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser l'entreposage commercial complémentaire à un usage agricole dans certaines zones
24. Avis de motion – Règlement 190-15 modifiant le règlement numéro 10-125 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la Municipalité de La Présentation
25. CPTAQ – Appui à la demande d'autorisation des Entreprises Luc Beauregard inc. – Lot 3 407 365 situé au 614 rang Salvail Nord
26. Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 494 rue de l'Église – Décision suite aux recommandations du CCU
27. Divers
 - 27.1 **Chemin de la Grande Ligne – Décompte progressif numéro 2 pour la réfection et l'asphaltage de la route**
 - 27.2 **Nuisances et insalubrités constatées sur l'immeuble situé au 1425 rang Salvail Sud – Mandat à Therrien Couture avocats s.e.n.c.r.l.**
28. Dépôt de la correspondance
29. Période de questions
30. Levée de l'assemblée

3- CONSULTATION PUBLIQUE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE – 494 RUE DE L'ÉGLISE

Conformément à l'avis public du 18 septembre 2015, les informations relatives à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 494 rue de l'Église sont données.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires relativement aux particularités de ce dossier. Aucune question n'est formulée.

4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015 RÉSOLUTION NUMÉRO 222-10-15

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015, tel que rédigé.

5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 223-10-15

PAIEMENTS ANTICIPÉS

	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Montant</i>	<i>Détails</i>
L1500091	I Hydro-Québec	1 517,25 \$	Électricité - Divers emplacements
L1500092	I Ministre du Revenu du Québec	10 610,08 \$	DAS et contributions - Août 2015
L1500093	I Agence Douanes et Rev - Canada	4 681,29 \$	DAS et contributions - Août 2015
L1500094	I CARRA	910,37 \$	Régime de retraite Élus - Cotis Août
L1500095	I Rogers	118,66 \$	Pagette de Voirie - Frais annuels
L1500096	I Telus	63,70 \$	Cellulaire de Voirie - Frais mensuels
L1500097	I Télébec	365,81 \$	Internet Pav. et Téléphonie Bureau
L1500098	I Hydro-Québec	4 254,98 \$	Électricité - Divers emplacements
L1500099	I Desjardins Sécurité Financière	3 033,14 \$	Prime ass collectives - Septembre
L1500100	I Télécommunications Xittel	80,43 \$	Internet - Bassin d'eau potable

1500418	D	Laferté et Letendre inc.	14,67	\$	Gants garage - Lumières pour Pav.
1500419	I	R. Bazinet et Fils Ltée	719,13	\$	Carburant pour véhicules - Août 2015
1500420	I	Régie de l'A.I.B.R.	14 769,22	\$	Eau consommée - Août 2015
1500421	R	Tessier Récréo-Parc	19 118,04	\$	Circuit d'entraînement - Aînés
1500422	D	Éditions Yvon Blais	702,71	\$	Renouv abonnn MAJ - Nouveau Code
1500423	D	Bureaupro Citation	76,67	\$	Papeterie diverse
1500424	R	Comité valorisation Rich (Covabar)	50,00	\$	Adhésion - Cotisation annuelle
1500425	D	Postes Canada	418,82	\$	2 publipostages - Août 2015
1500426	R	Cabinets Express	166,71	\$	Location cabinet - 2e mois / 3
1500427	R	Boulianne Charpentier Architectes	6 156,91	\$	Rév. des esquisses pour le Bureau
1500428	I	Réseau Internet Maskoutains	183,96	\$	Téléphonie IP - Bureau
1500429	D	SG Design	540,38	\$	4 enseignes pr terrain de balle (Juin)
1500430	I	Fonds d'information sur le territoire	24,00	\$	Avis de mutation - Août 2015
1500431	R	Pavages Maska inc.	323 662,21	\$	Ré. Ch Grande Ligne-Décompte # 1
1500432	D	Gest. Marcel G. Gagné (Can. Tire)	114,83	\$	Bâtons de hockey - Esp. Jeunesse
1500433	D	Émilie Meunier-Haché	375,02	\$	Jeux société et vidéo - Es. Jeunesse
1500434	R	Entreprises A. Bazinet et Fils enr.	3 000,27	\$	Tonte des pelouses - Août 2015
1500435	D	Accès Informatique	74,73	\$	Transf courriel Loisirs et imprimante
1500436	I	Zone Loisirs Montérégie	474,00	\$	Remb subv - 2 accomp. / 4 prévus
1500437	D	Antonio Moreau Ltée	441,88	\$	Vêtements de travail - Voirie
1500438	R	Ordre des Urbanistes du Québec	950,00	\$	2 formations pour Sabrina Bayard
1500439	R	Frédéric Lussier	120,00	\$	Loc. système son - Fin camp jour
1500440	R	Électro-concept P.B.L. inc.	2 045,64	\$	Rempl contrôleur-Poste pomp Salvail
1500441	D	JY Tremblay, arpenteur-géomètre	1 019,80	\$	Hon prof - Projet lotis. - Bureau mun
1500442	R	Véolia water technologies Canada	788,51	\$	Analyseur PH - Color. phosphate
1500443	I	Hetek Solutions inc.	137,97	\$	Calibration du détecteur de gaz
1500444	I	Ginette Hurteau	590,64	\$	Remboursement taxes payées 2 fois

402 372,43 \$

SALAIRES VERSÉS EN SEPTEMBRE 2015

20 519,86 \$

D: Délégation de dépenses

I: Dépenses incompressibles

R: Dépenses autorisées par résolution du Conseil

COMPTES À PAYER

Aménagement Pierre Morin	2 115,54	\$	Terrassement - Pavillon des Loisirs
Aménagement Pierre Morin	1 868,34	\$	Entretien plates-bandes - 2e versement / 2
Aquatech	2 247,49	\$	Traitement des eaux usées - Septembre
Aquatech	361,64	\$	Prélèvements d'eau potable - Septembre
Aquatech	2 529,45	\$	Mesure des boues des étangs
Beauregard Sylvie	985,77	\$	Révision de la politique familiale - 2e vers / 2
Cie de transport Maskoutaine inc.	316,18	\$	Sortie 26 septembre 2015 - Espace Jeunesse
Clôtures et patios d'aujourd'hui	5 493,37	\$	Installation exercices aînés - Frais suppl
Excavation Luc Beauregard inc.	382,30	\$	Rép asphalte - Rues Bouvier et Principale
Excavation Luc Beauregard inc.	-1 200,34	\$	Crédit - Travaux sur réseaux égouts
Excavation Luc Beauregard inc.	1 401,27	\$	Réparations - Rues des Fougères et Bouvier
Excavation Luc Beauregard inc.	2 168,45	\$	Rép puisards (Bouvier) - Décharg exercices
Excavation Luc Beauregard inc.	1 299,22	\$	Terre - Terrains pétanque et Dek hockey

Excavation Luc Beauregard inc.	20 022,87 \$	Nettoyage fossés - 5e rang
Excavation Luc Beauregard inc.	36 847,60 \$	Rempl ponceaux - 5e rang
Excavation Luc Beauregard inc.	5 111,33 \$	Rempl ponceau - Chemin José
Excavation Luc Beauregard inc.	8 701,27 \$	Tuyaux pour rempl ponceaux - 5e rang
Excavation Luc Beauregard inc.	800,22 \$	Préparer rép pavage - Bouvier et Haut-Salvail
Graffiti Plus inc.	2 816,32 \$	Rempl lexans de patinoire et nouvelle publicité
InnovLogic inc.	365,05 \$	Correction adresse IP Bassin - Modif RIM
LeProhon	145,02 \$	Appel de service - Air climatisé coule
LeProhon	283,29 \$	Nettoyage condenseur - Air climatisé bureau
MRC des Maskoutains	376,27 \$	Rôle d'évaluation - Mises à jour
MRC des Maskoutains	2 576,00 \$	Hon prof Ing - Plans et devis Ch Grande Ligne
Publications municipales	1 481,51 \$	Journal municipal - Septembre 2015
Régie interm Acton et Maskoutains	6 063,60 \$	Résidus domestiques - Septembre 2015
Régie interm Acton et Maskoutains	1 746,77 \$	Matières recyclables - Septembre 2015
Régie interm Acton et Maskoutains	3 703,80 \$	Matières organiques - Septembre 2015

111 009,60 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN SEPTEMBRE 2015

Taxes et droits de mutations	485 082,19 \$
Permis émis	363,80 \$
Frais pour dérogation mineure	300,00 \$
Subventions - ASSH - Carrière-Été - Redev carrières sablière	8 673,46 \$
Location du Pavillon	300,00 \$
Camp de jour	2 411,50 \$
Remb. TPS - TVQ Régie	921,79 \$
Publicité au journal	105,00 \$

TOTAL

498 157,74 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Sylvain Michon
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en septembre 2015 pour un montant total de 402 372,43\$

De ratifier le paiement des salaires versés en septembre 2015, au montant total de 20 519,86\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour octobre 2015, au montant total de 111 009,60\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de septembre 2015, au montant de 498 157,74\$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Monsieur le Maire, délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de septembre 2015.

Le budget 2016 a été adopté pour transmission aux municipalités membres.

Deux nouvelles municipalités se sont joint à la Régie, la Municipalité du Canton de Roxton et la Municipalité de Roxton Falls.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

Lors de la dernière rencontre du CCL, toutes les activités pour l'année 2016 ont été revues. Quelques changements seront apportés en temps et lieu et il y aura quelques nouvelles activités.

La réunion de l'Entre-Nous à lieu mercredi le 7 octobre 2015.

9- RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ADOPTION DU BUDGET 2016 RÉSOLUTION NUMÉRO 224-10-15

Considérant que le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2016 et qu'il nous est transmis pour adoption;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter, tel que soumis, le budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, déjà approuvé par son Conseil d'administration, pour l'exercice financier 2016, et montrant des revenus de 9 073 325\$, des dépenses de 9 216 325\$, des investissements de 3 000\$ et des affectations de 146 000 \$;

De conserver copie dudit budget aux dossiers d'archives pour consultation ultérieure.

10- DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE – AUTORISATION À LA MUNICIPALITÉ DE ST-JUDE POUR LA SAISON HIVERNALE 2015-2016 RÉSOLUTION NUMÉRO 225-10-15

Considérant l'article 3 de *l'Entente intermunicipale relative à l'entretien d'une voie publique* qui a été signée le 7 décembre 2006 avec la Municipalité de St-Jude;

Considérant la résolution numéro 2015-09-243, adoptée le 8 septembre 2015, par la Municipalité de Saint-Jude concernant l'entretien d'hiver du Chemin de la Grande Ligne;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la Municipalité de St-Jude à procéder au déneigement du Chemin de la Grande Ligne, pour la saison hivernale 2015-2016, au tarif de 1 600\$ du kilomètre, qui sera divisé entre les 2 municipalités, excluant le coût des abrasifs qui seront facturés séparément, conformément à l'article 3 de l'entente intermunicipale;

De prévoir au budget 2016, les sommes requises pour ces travaux;

D'autoriser le paiement de la facture lorsqu'elle sera transmise en 2016.

11- DÉGLAÇAGE DES ROUTES – AUTORISATION D'ACHAT DE SEL ET D'ABRASIFS POUR LA SAISON HIVERNALE 2015-2016 RÉSOLUTION NUMÉRO 226-10-15

Considérant qu'il est nécessaire d'acheter du sel à déglçage et des abrasifs pour épandre sur les routes durant l'hiver;

Considérant les soumissions transmises par les fournisseurs pour l'achat de ces produits;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire l'achat de sel à déglacage pour les routes, selon les besoins, chez Compass Minerals, au prix de 84,93\$ la tonne métrique, livraison incluse, pour la saison hivernale 2015-2016, tel que mentionné dans la soumission numéro 129702 de l'entreprise, datée du 23 septembre 2015;

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire l'achat d'abrasifs (pierre tamisée 0-5 mm), selon les besoins, chez Harsco, au prix de 6,25\$ la tonne métrique, excluant la livraison, pour la saison hivernale 2015-2016, tel que mentionnée dans la liste de prix de l'entreprise transmise le 24 septembre 2015;

D'autoriser le paiement des factures relatives à ces achats lorsqu'elles sont transmises.

**12- AFEAS RÉGIONALE RICHELIEU-YAMASKA – GALA FEMME D'INFLUENCE – PARTICIPATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 227-10-15**

Considérant la demande reçue de l'Afeas régionale Richelieu-Yamaska à devenir partenaire du Gala Femmes d'influence, le 24 octobre 2015;

Considérant que pour devenir partenaire nous avons le choix de 5 catégories passant de 50\$ à 1 000\$;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation soit partenaire du Gala Femmes d'influence qui aura lieu le 24 octobre prochain en contribuant à la catégorie partenaire majeur d'une valeur de 250\$.

D'autoriser le paiement et de l'envoyer en même temps que le formulaire.

**13- ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC – INSCRIPTION AU CONGRÈS 2015
RÉSOLUTION NUMÉRO 228-10-15**

Considérant que l'Association des Camps du Québec (ACQ) tiendra son congrès annuel à Bromont, du 17 au 19 novembre 2015, et que Julie Pinard est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de Julie Pinard au congrès annuel de l'ACQ qui se tiendra à Bromont du 17 au 19 novembre 2015 inclusivement;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription et incluant l'hébergement au Château Bromont, pour 1 nuit, au montant de 528,89\$ incluant les taxes;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon la réglementation en vigueur à cet effet.

**14- ACHAT D'UN NOUVEAU LOGICIEL CONCERNANT L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS EN LIGNE
RÉSOLUTION NUMÉRO 229-10-15**

Considérant que plusieurs citoyens ont fait la demande à la Municipalité pour pouvoir inscrire en ligne leur enfant au camp de jour;

Considérant la soumission numéro JUL-003 reçue de la compagnie ACCEO Solutions;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat du logiciel JULO pour permettre aux citoyens de faire les inscriptions en ligne pour les activités organisées par la Municipalité de La Présentation ;

D'autoriser le paiement d'environ 1 000\$ par année incluant les coûts d'exploitation et les frais transactionnels.

**15- PACTE RURAL – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'UN TERRAIN DE TENNIS
RÉSOLUTION NUMÉRO 230-10-15**

Considérant que la Municipalité adresse une demande d'aide financière de 15 000\$ à la MRC des Maskoutains dans le cadre du Pacte rural;

Considérant que la demande concerne l'ajout d'un terrain de tennis dont la construction est estimée à 80 000\$;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le projet de construction d'un terrain de tennis;

D'appuyer la demande d'aide financière de 15 000\$ qui est faite au Pacte rural dans ce dossier;

D'autoriser le paiement de la portion municipale des coûts estimés dans l'éventualité où la subvention demandée serait accordée à la Municipalité;

D'autoriser la directrice générale, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'entente à intervenir avec la MRC des Maskoutains, dans le cadre du Pacte rural, le cas échéant, ainsi que tous les documents requis pour donner suite aux présentes.

**16- JOURNÉE DE PRÉVENTION INCENDIE – RATIFICATION POUR L'ORGANISATION DE
L'ACTIVITÉ DU 3 OCTOBRE 2015
RÉSOLUTION NUMÉRO 231-10-15**

Considérant que la semaine de prévention des incendies a lieu du 4 au 10 octobre 2015;

Considérant qu'une activité a été organisée par Philippe Bonin, Inspecteur-enquêteur temporaire, du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe, le 3 octobre dernier dans le stationnement des loisirs à côté du dek hockey;

Considérant que durant cette journée, des inspecteurs et des pompiers étaient sur place, avec leur équipement pour informer la population sur divers sujets dont : l'importance de l'avertisseur de fumée, quoi faire en cas d'incendie, utilisation de rallonges électriques, les extincteurs portatifs, etc.;

Considérant que la Municipalité trouve qu'il est important d'informer la population à ce sujet;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'entériner l'activité de prévention incendie, organisée par le Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe, le 3 octobre dernier de 11h à 16h30, dans le stationnement des loisirs à côté du dek hockey;

D'entériner la location et d'autoriser le paiement d'un module de jeux gonflable à la compagnie Location Party jump, selon le devis # 150908-02 au montant de 450\$, plus les taxes.

**17- HALLOWEEN – AUTORISATION POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS LES 30 ET 31
OCTOBRE 2015
RÉSOLUTION NUMÉRO 232-10-15**

Considérant que les loisirs de la Municipalité organisent une fête d'Halloween de 19h à 21h, au gymnase de l'école, le 30 octobre 2015;

Considérant que le 31 octobre prochain, les enfants déambuleront dans les rues pour la collecte de bonbons et que des colliers lumineux seront distribués;

Considérant que des dépenses ont été effectuées pour offrir des friandises aux petits monstres et animer la soirée d'activités;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les activités prévues et les dépenses effectuées dans le cadre des festivités de l'Halloween qui se dérouleront les 30 et 31 octobre 2015;

D'autoriser le paiement des dépenses encourues pour la tenue de ces activités, pour un montant maximal de 1 700\$.

**18- ACHAT D'UN MOBILIER DE BUREAU POUR LA COORDONNATRICE DES LOISIRS
RÉSOLUTION NUMERO 233-10-15**

Considérant l'embauche de la nouvelle coordonnatrice des loisirs;

Considérant les soumissions reçues des compagnies BuroPro Citation et Lemieux mobilier de bureau inc.;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Sylvain Michon
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un poste de travail ainsi qu'une chaise sur roulettes de la compagnie BuroPro Citation au montant de 1 225\$, taxes en sus;

D'autoriser le paiement de la facture relative à ces achats lors de la livraison.

**19- ENTRETIEN DES DEUX PATINOIRES – MANDAT POUR LA SAISON HIVERNALE 2015-2016
RÉSOLUTION NUMERO 234-10-15**

Considérant que la Municipalité désire renouveler le mandat donné en 2013 pour l'entretien de la patinoire avec quelques modifications;

Considérant l'offre de services faite par Stéphane Cournoyer pour effectuer ces travaux l'hiver prochain;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le contrat de travail signé par Stéphane Cournoyer pour l'entretien de la patinoire durant la saison hivernale 2015-2016 et d'en ratifier toutes les dispositions;

D'autoriser Stéphane Cournoyer à débiter les travaux dès que la température le permettra;

D'autoriser le paiement des honoraires exigés au contrat, au montant de 9 800\$, selon les modalités prévues à l'entente, incluant l'entretien de l'anneau de glace.

**20- CONSTRUCTION D'UN CABANON POUR PROTÉGER LA BORNE-FONTAINE AU TERRAIN DES
LOISIRS – MANDAT À BERNARD CHARLEBOIS CONSTRUCTION
RÉSOLUTION NUMÉRO 235-10-15**

Considérant qu'au mois de juin dernier, la Municipalité a fait installer une borne-fontaine au terrain des Loisirs;

Considérant que cette borne-fontaine sera utilisée pour l'arrosage des patinoires et de l'anneau de glace;

Considérant la soumission numéro 29092015 reçue de Bernard Charlebois Construction;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Bernard Charlebois construction pour la construction d'un cabanon, selon la soumission 29092015 pour protéger la borne-fontaine au prix de 7 800\$, plus les taxes.

D'autoriser le paiement lorsque les travaux seront terminés.

**21- MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 232-12-14 CONCERNANT LE PROJET D'ENSEMBLE POUR LE LOT NUMÉRO 3 405 507 SITUÉ SUR LA RUE DE L'ÉGLISE
RÉSOLUTION NUMÉRO 236-10-15**

Considérant que Dominic Rodier, représentant la compagnie Gestion Rodier a déposé des plans pour un projet de développement domiciliaire sur le lot 3 405 507, entre les numéros civiques 485 et 513 rue de l'église, en novembre 2014;

Considérant que le 2 décembre 2014, la résolution numéro 232-12-14 a été adoptée concernant l'approbation du projet d'ensemble;

Considérant que suite à l'adoption de cette résolution, des modifications au projet ont été apportées;

Considérant le courriel reçu de Robert Ducharme, ing., M. Env. de chez Les Services EXP, le 26 août dernier;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Pierre-Luc Leblanc

Et résolu à l'unanimité

D'approuver les modifications suivantes :

- L'élimination des branchements d'égout pluvial des bâtiments, car il n'a à pas de logement plus bas que la surface du sol et il n'y a pas de drain de fondation;
- Le branchement du premier immeuble qui ne peut pas être raccordé à ceux de l'ancienne COOP, car le diamètre est inadéquat;
- Le regroupement des quatre branchements dans un même secteur de la rue pour favoriser la demande au Ministère des Transports;
- Le changement de matériaux pour les conduites de branchement d'eau potable pour les quatre immeubles, sur la partie privée : PVC-904 à la place de cuivre, pour réduire les coûts, car le PVC-904 est généralement accepté maintenant.

au projet d'ensemble pour le lot numéro 3 405 507 situé sur la rue de l'église entre les numéros civiques 485 et 513, tel que décrits dans le courriel reçu le 26 août dernier, de Robert Ducharme, qui est joint au dossier de propriété;

D'approuver les nouveaux plans numéro C-01 à C-02 émis le 20 août 2015, préparés par Robert Ducharme ingénieur.

22- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 189-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'AUTORISER L'ENTREPOSAGE COMMERCIAL COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE AGRICOLE DANS CERTAINES ZONES

Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une prochaine séance, ordinaire, extraordinaire ou d'ajournement, le règlement numéro 189-15 *modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81*.

L'objet de ce règlement est de permettre un usage d'entreposage commercial complémentaire à un usage agricole, en zone agricole.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**23- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 189-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'AUTORISER L'ENTREPOSAGE COMMERCIAL COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE AGRICOLE DANS CERTAINES ZONES
RÉSOLUTION NUMÉRO 237-10-15**

Attendu que la municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que le conseil municipal souhaite régulariser plusieurs situations problématiques concernant la zone agricole;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 189-15 intitulé «*Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser l'entreposage commercial complémentaire à un usage agricole dans certaines zones* »;

De tenir une assemblée de consultation le mardi 3 novembre 2015, à 19 heures, à la salle du Conseil, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

24- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 190-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-125 RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LES VOIES ROUTIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Avis de motion est donné, par le conseiller Georges-Étienne Bernard, à l'effet que le Conseil adoptera, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement numéro 190-15 *abrogeant le règlement numéro 10-125 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la Municipalité de La Présentation.*

L'objet de ce règlement est pour régler les limites de vitesse sur le rang des Petits-Étangs entre la Route 137 et le Petit rang.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

**25- CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION DES ENTREPRISES LUC BEAUREGARD INC. – DU LOT 3 407 365 SITUÉ AU 614 RANG SALVAIL NORD
RÉSOLUTION NUMÉRO 238-10-15**

Considérant que Les Entreprises Luc Beauregard Inc. demandent l'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation non agricole du lot 3 407 365, soit à des fins d'entreposage commercial de machineries d'excavations;

Considérant que Les Entreprises Luc Beauregard Inc., Excavation Luc Beauregard Inc. et les Entreprises Yvon et Luc Beauregard inc. possèdent et exploitent plusieurs terres agricoles et sablières dans le rang Salvail Nord;

Considérant l'avis de motion et l'adoption du premier projet du Règlement 189-15 modifiant le Règlement d'urbanisme voté lors de la séance du 6 octobre 2015;

Considérant que la demande n'implique pas de vendre, de donner ou d'échanger des parties de l'emplacement visé;

Considérant que le projet n'affectera pas négativement les usages agricoles avoisinants puisque le lot 3 407 365 est entouré de résidences et de la rivière Salvail;

Considérant qu'il n'y a pas d'autre emplacement pouvant accueillir cette activité à l'extérieur de la zone agricole, sur le territoire de la Municipalité de La Présentation;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Sylvain Michon
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation faite à la CPTAQ par Les Entreprises Luc Beauregard Inc. visant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit d'entreposage commercial de machineries d'excavations, du lot 3 407 365 situé au 614, rang Salvail Nord;

De confirmer que l'usage d'entreposage commercial de machineries d'excavations est conforme à la réglementation municipale dans la mesure où elle est complémentaire à un usage agricole.

**26- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 494 RUE DE L'ÉGLISE – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 239-10-15**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Gilbert Bazinet pour l'agrandissement du bâtiment accessoire à la résidence du 494, rue de l'Église de 80,33 mètres carrés;

Considérant que la superficie maximale permise pour l'ensemble des bâtiments accessoires d'une propriété résidentielle est de 90 mètres carrés;

Considérant que le bâtiment accessoire existant présente une superficie 127,42 mètres carrés, soit 37,42 mètres carrés au-dessus du maximum permis;

Considérant que la demande de dérogation mineure présente 2 volets, soit un agrandissement latéral de 20,84 mètres carrés et un agrandissement arrière de 59,49 mètres carrés;

Considérant que le bâtiment projeté possèdera une superficie de 207,75 mètres carrés, soit 117,75 mètres carrés au-dessus du maximum permis;

Considérant que l'application du règlement d'urbanisme cause préjudice aux demandeurs;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété pour les propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que 6 membres du CCU étaient présents lors de la rencontre du 17 septembre 2015 et que deux recommandations ont été également appuyé;

Considérant que 3 membres du CCU recommandent de refuser la demande de dérogation mineure parce qu'ils jugent que l'agrandissement projeté représente une dérogation majeure;

Considérant que 3 membres du CCU recommandent d'autoriser en partie la demande de dérogation mineure, soit exclusivement le volet représentant l'agrandissement latéral de 20,84 mètres carrés;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De refuser la dérogation mineure pour l'immeuble situé au 494, rue de l'Église, sur le lot numéro 3 405 455, visant l'agrandissement de 80,33 mètres carrés du bâtiment accessoire à la résidence puisque la réglementation municipale permet qu'un bâtiment accessoire ait une superficie maximale de 90 mètres carrés et que le bâtiment actuel est déjà à 37,42 mètres carrés supérieur. La demande d'agrandissement projeté représente donc une dérogation majeure au règlement d'urbanisme;

De faire parvenir copie des présentes au demandeur pour attester la décision du Conseil;

De conserver copie des présentes au dossier du demandeur afin d'en faire partie intégrante pour toute référence ultérieure.

27- DIVERS

27.1 CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 POUR LA RÉFECTION ET L'ASPHALTAGE DE LA ROUTE RÉSOLUTION NUMÉRO 240-10-15

Considérant que les travaux de réfection et d'asphaltage du Chemin de la Grande Ligne ont été réalisés et terminés conformément au mandat donné à l'entrepreneur par la résolution numéro 175-07-15, adoptée le 7 juillet 2015 par la Municipalité et suite à la résolution numéro 2015-07-189 adoptée par la Municipalité de St-Jude, en date du 7 juillet 2015, de la résolution numéro 150-06-2015 adoptée par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, en date du 15 juin 2015 et d'une confirmation écrite de la Ville de Saint-Hyacinthe;

Considérant que la facture du décompte #2 a été transmise à Jean-Sébastien Bouvier, l'ingénieur mandaté au dossier, pour approbation et recommandation de paiement;

Considérant que Jean-Sébastien Bouvier recommande à la Municipalité de procéder au paiement des frais facturés par l'entrepreneur;

Considérant la retenue spéciale suite aux analyses du laboratoire, conformément aux clauses du devis pour l'enrobé bitumineux;

Considérant qu'une partie de ces frais est payable par la Municipalité de St-Jude, de Saint-Barnabé-Sud et de la Ville de Saint-Hyacinthe, conformément aux résolutions mentionnées précédemment;

Considérant la transmission de la réception provisoire par l'ingénieur pour approbation;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la réception provisoire des travaux en date du 6 octobre 2015;

D'autoriser le paiement de la facture de Pavage Maska inc., au montant de 414 085,53\$, incluant les taxes, une retenue totale de 5% ainsi que la retenue spéciale;

D'inscrire la retenue payable dans un an, aux dossiers de la Municipalité, en attendant la recommandation de paiement de l'ingénieur;

D'autoriser le paiement de la facture au Laboratoire de la Montérégie Inc. pour le contrôle des matériaux pour les travaux sur le chemin de la Grande-Ligne pour un montant de 5 172\$ plus les taxes.

De facturer aux Municipalités de St-Jude, de Saint-Barnabé-Sud et la Ville de Saint-Hyacinthe, selon le coût réel, en fonction des sommes établies par l'ingénieur.

27.2 NUISANCES ET INSALUBRITÉS CONSTATÉES SUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1425 RANG SALVAIL SUD – MANDAT À THERRIEN COUTURE AVOCATS S.E.N.C.R.L. RÉSOLUTION NUMÉRO 241-10-15

Considérant que plusieurs visites de l'inspectrice des bâtiments au cours des dernières années ont permis de démontrer la présence de matériaux, de véhicules, de résidus et un amoncellement de débris et de déchets à l'extérieur de l'immeuble portant le numéro civique 1425 rang Salvail Sud;

Considérant que le propriétaire de cet immeuble a reçu plusieurs avis depuis plusieurs années lui demandant d'enlever les déchets de la propriété et de respecter la réglementation municipale;

Considérant que des procédures judiciaires ont déjà été intentées contre le propriétaire de l'immeuble, mais que la situation n'a pas été régularisée;

Considérant que la CPTAQ a obtenu une ordonnance contre le propriétaire de l'immeuble lui enjoignant de cesser l'entreposage de matériaux, conteneurs, véhicules, meubles usagers, etc. sur la partie de sa propriété qui est située en zone agricole, mais que ce dernier a fait défaut de se conformer;

Considérant que ces déchets accumulés à l'extérieur de la résidence constituent des causes d'insalubrités et de nuisances sur l'immeuble portant le numéro civique 1425 rang Salvail Sud;

Considérant les dispositions des articles 57 et 58 de la *Loi sur les compétences municipales* et les dispositions de la réglementation municipale;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation reconnaît qu'il existe des causes d'insalubrités et de nuisances sur l'immeuble portant le numéro civique 1425 rang Salvail Sud à La Présentation;

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation mandate ses procureurs *Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l.* afin de mettre en demeure le propriétaire de l'immeuble portant le numéro civique 1425 rang Salvail Sud afin qu'il fasse disparaître les causes d'insalubrités et de nuisances se trouvant sur sa propriété, et ce, dans un délai de 30 jours suivant la réception de cette mise en demeure;

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation mandate ses procureurs *Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l.* pour entreprendre contre ce propriétaire ou occupant toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour enjoindre à ce propriétaire ou occupant de faire disparaître les causes d'insalubrités et de nuisances se trouvant sur sa propriété et pour autoriser la Municipalité de La Présentation qu'à défaut par ce propriétaire ou occupant d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure, la Municipalité pourra elle-même entreprendre les mesures requises aux frais du propriétaire ou occupant.

28- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 19 août 2015
MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 25 août 2015
MRC – Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2015
MRC – Certificat de conformité concernant le dossier PPCMOI du lot 4 044 804

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 23 septembre 2015
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 septembre 2015
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration – 23 septembre 2015
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif – 2 septembre 2015
MTQ – Installation de glissières de sécurité aux rangs des Grands-Étangs et Grand-Rang
MUNICIPALITÉ SAINT-JUDE – Entente de déneigement pour le chemin de la Grande-Ligne
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU – Résolution 15-09-148 concernant la proposition de la commission Robillard
VILLAGE DE ROXTON FALLS – Résolution 160-09-2015 concernant la demande d'adhésion à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON – Résolution 141-09-2015 concernant la demande d'adhésion à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

29- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

30- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 242-10-15

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Sylvain Michon
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h02

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière